



Fédération Varoise de la Libre Pensée

Pour toute correspondance ou demande d'information :

Libre Pensée (Fédération Varoise) – 90 chemin Mignon, 83470 Saint-Maximin

<http://federations.fnlp.fr/?rubrique87>

Bulletin n° 64

RASSEMBLEMENT

PACIFISTE

à l'appel de
la Fédération Varoise
de la Libre Pensée

11 novembre 2017

à MAZAUGUES

14h30 : rassemblement pacifiste
Square Jean Jaurès



• A BAS TOUTES LES GUERRES ! •
VIVE LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE
DES TRAVAILLEURS !
—
LE CONSEIL MUNICIPAL ÉLU EN 1935.

Programme de la journée du 11 novembre

- 11 heures :** rassemblement et hommage sur la tombe de Charles Fabre, maire pacifiste de Mazaugues.
- 12 heures :** apéritif à la salle du musée de la glace
- 12 heures 30 :** repas au restaurant Le Square à Mazaugues (face au monument aux morts)
- 14 heures 30 :** rassemblement pacifiste
- 15 heures 30 :** débat sur 1917 après la projection du film « *les mutins de la Courtine* » puis pot de l'amitié à la salle du musée de la glace

Le restaurant étant fermé à l'heure où nous éditons ce bulletin, nous vous communiquerons dans le courant de la semaine prochaine le menu, le prix du repas ainsi que les modalités d'inscription.

Compte-rendu du Congrès départemental du 18 juin 2017 à Néoules

Les rapports (moral et d'activité) ont été présentés aux congressistes qui avaient déjà pu, comme tous les adhérents du département, en prendre connaissance dans un précédent bulletin. Emmanuel Macron, nouvellement élu, a été désigné comme le « candidat des riches et des puissants », une caractérisation pleinement confirmée par les premières mesures prises par le gouvernement (ordonnances « travail », mesures fiscales et budgétaires), comme par les projets dont il a annoncé la mise en place (sécurité sociale, retraites...). La méthode adoptée, qui consiste à en appeler à la collaboration des « forces vives », à proposer aux organisations de co-rédiger les textes législatifs, est directement inspirée du principe de subsidiarité et de la doctrine sociale de l'Eglise.

La LP 83 a rappelé sa volonté de maintenir sa nécessaire indépendance, tant dans ses relations avec des organisations extérieures que dans la définition des mots d'ordre qu'elle entend défendre. Nullement opposée au principe d'actions communes sur des questions précises, elle aura toujours le souci de ne pas se laisser diluer dans des cartels et autres collectifs, et de ne pas s'écarter du cadre strict délimité par le respect de ses principes et de ses mandats.

Nous tenons à réaffirmer l'actualité brûlante des combats de la LP. Ses mots d'ordre traditionnels (défense de la loi de 1905, abrogation des lois Debré, Guermeur, réhabilitation des fusillés pour l'exemple...) doivent être élargis aux questions soulevées par la réalité d'aujourd'hui (condamnation des contre-réformes en cours dans l'enseignement, comme les lois Peillon, Hamon..., condamnation des guerres menées

aujourd'hui par les coalitions impérialistes, où se trouve engagé le gouvernement français).

Sur la question des crèches religieuses, les congressistes ont largement discuté d'un texte dit « motion à usage interne » adopté par la direction nationale, pour affirmer que cette dernière ne devait pas réserver son appui juridique aux seules fédérations en accord avec son interprétation des arrêts du Conseil d'Etat sur le sujet.

Après une large discussion, les rapports départementaux ont été amendés et adoptés à l'unanimité. Le texte sur la question des crèches religieuses dont notre délégué était porteur n'a pas pu (ce que nous regrettons) être présenté au Congrès national. Comme nous n'étions pas la seule Fédération à émettre certaines remarques, nous avons pu constater (avec satisfaction) qu'elles ont été en partie prises en compte dans les textes adoptés. Reste que les textes ne sont pas tout. Encore faut-il qu'ils trouvent une traduction pratique. Et nous déplorons pour notre part que dans le texte dit « Appel des laïques » signé par notre Fédération nationale en compagnie d'autres associations comme la Ligue de l'enseignement, il ne soit pas fait mention de notre exigence d'abrogation de la loi Debré, et qu'il ne soit pas dit l'argent public doit être réservé à la seule école publique. Cette question s'est reflétée dans les votes émis sur les rapports nationaux : aucun vote des présents pour le rapport moral (9 contre et 5 abstentions) ; 1 pour, 7 contre, 6 abstentions sur le rapport d'activité.

A la fin des travaux, nous avons renouvelé nos instances, et nos camarades Quentin et Patrick ont été élus pour participer au Congrès national.